

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04187

Numéro SIREN : 814 293 312

Nom ou dénomination : 3VR

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2018 sous le numéro de dépôt 22349

Comptes certifiés en fines
par le Président

177

DGFIP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise : 3VR SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 55 RUE DE BARDICADGE 33610 CANEJAN		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 81429331200017		Néant *	
		Exercice clos le 30/09/2017	
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA		Brut 1	
Frais d'établissement * AB		Amortissements, provisions 2	
Frais de développement * CX		Net 3	
Concessions, brevets et droits similaires AF		Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux	
Fonds commercial (I) AH		Le 26 OCT. 2018	
Autres immobilisations incorporelles AJ		sous le N° 22349	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
Terrains AN			
Constructions AP			
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR			
Autres immobilisations corporelles AT		6 495 2 536 3 959	
Immobilisations en cours AV			
Avances et acomptes AX			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
Autres participations CU			
Créances rattachées à des participations BB			
Autres titres immobilisés BD			
Prêts BF			
Autres immobilisations financières * BH		15 15	
TOTAL (II) BJ		6 510 2 536 3 974	
Matières premières, approvisionnements BL			
En cours de production de biens BN			
En cours de production de services BP			
Produits intermédiaires et finis BR			
Marchandises BT		35 000 7 000 28 000	
Avances et acomptes versés sur commandes BV			
Clients et comptes rattachés (3)* BX		396 816 10 388 386 428	
Autres créances (3) BZ		33 713 33 713	
Capital souscrit et appelé, non versé CB			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD			
Disponibilités CF		134 228 134 228	
Charges constatées d'avance (3)* CH		1 921 1 921	
TOTAL (III) CJ		601 678 17 388 584 290	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Écarts de conversion actif * (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		608 188 19 924 588 264	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		3VR SAS		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000...)			DA	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	10 797		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	39 817		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	70 613		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	62 440		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 095		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	385 059		
	Dettes fiscales et sociales			DY	21 705		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	46 351		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	517 650			
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	588 264			
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	498 307		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		3VR SAS				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 760 979	FB		FC	1 760 979	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	5 825	FH		FI	5 825
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 766 804	FK		FL	1 766 804	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	7 351	
	Autres produits (1) (11)					FQ	9	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 430 464
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(30 958)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	265 071
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1 546
	Salaires et traitements *						FY	30 341
	Charges sociales (10)						FZ	15 438
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 913
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	46 456
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	163
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)							GP	163
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	910
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)							GU	910
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(747)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	45 710

(RENVVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3VR SAS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	5 893	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 774 327	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 734 510	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	39 817	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

La différence éventuelle entre l'amortissement économique calculé sur la durée d'utilisation et l'amortissement fiscal calculé sur la durée d'usage fait l'objet, le cas échéant, d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan $\leq 3,65$ M€ ; chiffre d'affaires $\leq 7,3$ M€ ; effectif ≤ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût de production incluant le coût d'acquisition des fournitures consommées et les charges directes et indirectes de production (hors frais financiers).

Une dépréciation est constituée lorsqu'à la clôture de l'exercice le coût d'entrée du stock excède la valeur nette probable de réalisation déterminée selon les conditions du marché.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 6 510 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	670	5 825		6 495
Immobilisations financières	15			15
TOTAL	685	5 825		6 510

Amortissements et dépréciations d'actif = 2 536 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	623	1 913		2 536
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	623	1 913		2 536

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériel de transport	5 825	1 866	3 959	3 ans
Mobilier	670	670	0	1 ans
TOTAL	6 495	2 536	3 959	

Etat des créances = 432 466 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	15		15
Actif circulant & charges d'avance	432 451	432 451	
TOTAL	432 466	432 451	15



Dépréciations = 17 388 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours		7 000			7 000
Comptes de tiers	10 848	6 892	7 351		10 388
Comptes financiers					
TOTAL	10 848	13 892	7 351		17 388

Produits à recevoir par postes du bilan = 68 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	68
TOTAL	68

Charges constatées d'avance = 1 921 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 20 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	100,00	20 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	100,00	20 000

Etat des dettes = 517 650 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	62 440	43 097	19 344	
Dettes financières diverses	2 095	2 095		
Fournisseurs	385 059	385 059		
Dettes fiscales & sociales	21 705	21 705		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	46 351	46 351		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	517 650	498 306	19 344	

Charges à payer par postes du bilan = 12 620 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	175
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	11 248
Dettes fiscales & sociales	1 198
Autres dettes	
TOTAL	12 620



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 68 €

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir (518700)	68
TOTAL	68

Charges constatées d'avance = 1 921 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	1 921
TOTAL	1 921

Charges à payer = 12 620 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Intérêts courus sur emprunts bancaires (168840)	175
TOTAL	175

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs – fnp (408100)	11 247
TOTAL	11 248

Dettes fiscales et sociales	Montant
Taxe apprentissage à payer (438632)	206
Formation continue à payer (438633)	167
Cfe à payer (448651)	825
TOTAL	1 198

3VR
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 55, chemin de Barbicadgè
33610 CANEJAN
814 293 312 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2018
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 39 816,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	39 816,56 euros
A la réserve légale	960,15 euros
Solde	38 856,41 euros
A titre de dividendes	14 000,00 euros
Soit 70,00 euros par action	
Le solde	24 856,41 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 34 613,47 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 mars 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes

U.V

physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

10 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

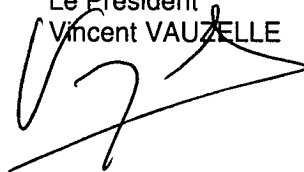
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 mars 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Vincent VAUZELLE

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. VAUZELLE', is written over the printed name.